



Magister Comptabilité

Réf.673

Page : 1/1

Date : 06/12/2002

La mise à jour V8.00 intègre dans MAGISTER le nouveau code des marchés publics.
La mise en place de ce dernier nécessite la vérification de certaines informations.

Question : *Que faut-il faire si vous ne trouvez pas la nouvelle nomenclature des marchés publics dans **Plan – Nomenclature** ou lors de la saisie d'un mandat ?*

Réponse :

Il faut valider la fiche collectivité. Pour se faire, après être rentré dans MAGISTER, dans le menu **Dossier – Nouveau / modifier – Collectivité**, sélectionnez votre collectivité puis faites **Modifier** et enfin **Valider**.

Vous devriez alors pouvoir utiliser la nouvelle nomenclature dans votre budget.

Question : *Quelles sont les vérifications à effectuer avant de travailler sur l'exercice 2003 ?*

Réponse :

Après avoir effectué l'ouverture de l'exercice 2003 dans **Dossier – Changement d'exercice**, il convient de vérifier les constantes figurant dans **Plan – TVA** de l'exercice 2003 :

Vous gérez votre budget en **TTC**

- Si aucun taux de TVA n'y figure, il faudra alors les créer en renseignant '0' dans '**TVA récupérable**'.
- Si des taux de TVA y figurent, contrôlez que dans chacun de vos taux de TVA la zone '**TVA récupérable**' soit à '0'. Si ce n'est pas le cas il faudra alors créer de nouveaux taux de TVA en renseignant '0' dans '**TVA récupérable**'.

Vous gérez votre budget en **HT**

- Contrôlez que dans chacun de vos taux de TVA la zone '**TVA récupérable**' soit à '100'. Si ce n'est pas le cas il faudra alors créer de nouveaux taux en renseignant '100' dans '**TVA récupérable**'.

Nous vous rappelons que vous pouvez éditer le Guide pratique des Marchés Publics grâce à votre Cédérom de mise à jour. Pour cela, insérez votre Cédérom Intégrale V8.00 dans votre lecteur puis effectuez les manipulations suivantes : **Démarrer – Programme – MAGNUS – Documentations** : choisissez **MARCHES PUBLICS** puis **Guide pratique des marchés publics** et Validez.